

ANIMATEUR ASSISTANT D'EQUITATION

**Titre à finalité professionnelle de niveau IV
Inscrit au répertoire National des Certifications
Professionnelles**



I-DEFINITIONS

1.1 Niveau

L'Animateur Assistant d'Équitation est un titre à finalité professionnelle de niveau V inscrit pour 5 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté du 11 janvier 2012, NOR APPD1200761A, et délivré par la FFE.

1.2 Prérogatives

Le titre d'Animateur Assistant d'Équitation répond aux obligations de l'article L 212-1 du code du sport et permet à son détenteur d'exercer des fonctions d'encadrement de l'équitation contre rémunération.

Les conditions et limites d'exercice sont définies par l'Annexe II-I de la partie réglementaire du Code du Sport modifiée par l'arrêté du 10 juillet 2012, NOR SPOF1222976A : « découverte et initiation dans les activités équestres sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieur dans le domaine des activités équestres, à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus ».

1.3 Passerelles

A. Passerelles d'Etat

Le titre d'Animateur Assistant d'Équitation accorde les équivalences suivantes avec le BPJEPS (arrêté du 26 avril 2012, NOR : SPOF1222124A) :

Les Exigences préalables à l'entrée en formation,

Les Exigences préalables à la mise en situation pédagogique,

Les UC 5 et 6.

B. Passerelles avec des titres et brevets fédéraux

Animateur Assistant d'Équitation	Titulaires du BAP pour la dominante Poney	Titulaires de l'AP pour la dominante Poney	Titulaires de l'ATE pour la dominante Eq. d'Ext.
UC 1 – Validation des compétences en stage	Acquise	Acquise	Acquise
UC 2 - Dossier pédagogique et connaissance des publics	Non acquise	Non acquise	Non acquise
UC 3 – Animation	Acquise	Acquise	Acquise
UC 4 – Travail d'un équidé	Acquise	Acquise	Acquise
UC 5 – Transport des équidés	Non acquise	Non acquise	Non acquise

1.4 Fonctions

L'Animateur Assistant d'Équitation exerce les fonctions suivantes :

- Il participe à l'animation des activités équestres en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
- Il accueille les différents publics du centre équestre, du poney club ou du centre de tourisme équestre et assure la promotion des activités et des animations de la structure,
- Il assure l'alimentation, l'abreuvement, l'entretien des litières, les soins courants et le travail éventuel des équidés dont il a la charge,
- Il range et entretient les installations, le matériel et les aires de travail, et contribue à la propreté générale de la structure qui l'emploie.

Le titre à finalité professionnelle Animateur Assistant d'Équitation est délivré avec une dominante qui définit le contexte de la formation et des modalités spécifiques d'évaluation. Les conditions et limites d'exercice sont les mêmes quel que soit la dominante certifiée :

- Dominante Poney : l'Animateur Assistant d'Équitation dominante Poney est couramment appelé Animateur Poney,
- Dominante Cheval : l'Animateur Assistant d'Équitation dominante Cheval est couramment appelé Animateur Cheval,
- Dominante Equitation d'Extérieur : l'Animateur Assistant d'Equitation dominante Equitation d'Extérieur est couramment appelé Animateur d'Equitation d'Extérieur.

II-FORMATION

2.1 Entrée en formation

A. Conditions d'accès

- ♦ être titulaire d'une licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,
- ♦ être âgé de 18 ans révolus ; joindre une copie d'une pièce d'identité – carte nationale d'identité ou passeport,
- ♦ être détenteur de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à l'exclusion de tout autre diplôme – Les Premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables.

Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail – SST – délivré après le 5 décembre 2002 sous le contrôle de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés – CNAMTS – est accepté si son titulaire est à jour de ses obligations de formation continue : recyclage dans les 12 mois qui suivent la formation initiale puis recyclages tous les 24 mois au maximum. Le candidat doit fournir à la FFE une copie recto-verso de sa carte SST,

- ♦ être titulaire du Galop 6 de Cavalier pour les dominantes Cheval ou Poney ou du Galop 6 de Cavalier ou de Pleine Nature pour la dominante Equitation d'Extérieur.

B. Contrat de formation

Le candidat à la formation s'inscrit auprès du centre de formation Pôle de Formation Equestre agréé par la FFE.

Il signe un contrat de formation avec le centre de formation. (ci-joint fiche d'inscription)

2.2 Programme

A. Organisation

La formation est organisée en cinq modules :

- ◆ Module 1 : Accueil, encadrement, animation, communication, pédagogie et connaissance des publics
- ◆ Module 2 : Équitation, travail à pied
- ◆ Module 3 : Connaissances, soins et entretien des chevaux ou poneys, des installations et des équipements
- ◆ Module 4 : Environnement institutionnel et règlementaire, la fédération, le club
- ◆ Module 5 : mise en situation professionnelle

B. Positionnement et volumes horaires

Pour déterminer le volume horaire de la formation, le formateur effectue le positionnement du candidat par une évaluation diagnostique avant l'entrée en formation.

Le positionnement définit pour chaque personne entrant en formation d'Animateur Assistant d'Équitation les volumes nécessaires prévisibles pour qu'elle puisse se présenter à l'examen final.

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 600 heures.

- ◆ Module 1 : 220 h
- ◆ Module 2 : 200 h
- ◆ Module 3 : 100h
- ◆ Module 4 : 80h
- ◆ Module 5 : 300 h

Le positionnement permet de prescrire, pour chaque module, d'éventuels allègements ou renforcements par rapport aux volumes horaires recommandés.

Ces volumes de formation doivent figurer dans le livret de formation et dans le contrat de formation.

Un candidat ayant acquis l'Animateur Assistant d'Équitation dans une dominante et souhaitant en valider une autre conserve le bénéfice des UC 2 et 5 et doit acquérir les UC 1, 3 et 4.

Dans le cas où un candidat prépare simultanément plusieurs dominantes, il doit effectuer un stage de mise en situation professionnelle par dominante préparée et faire l'objet d'un positionnement dans ce sens.

Les UC 2 et 5 sont communes à toutes les mentions.

C. Mise en situation pédagogique

Le formateur procède à la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique lorsque le volume de formation suivi permet au stagiaire d'encadrer des publics en gérant la sécurité du groupe, de prendre en compte les risques et de maîtriser les bons comportements en cas d'accident.

Cette validation s'effectue lors de deux situations d'encadrement d'un groupe de 4 cavaliers minimum, l'une en manège ou en carrière, l'autre en extérieur, validées par le formateur et suivies d'un entretien, suivant les critères définis dans la grille d'évaluation.

A la suite de cette validation, le candidat en formation pour le titre d'Animateur Assistant d'Équitation peut animer des activités pédagogiques dans le cadre de sa formation et sous l'autorité d'un tuteur.

D. Contenus

1. **Module 1 : Accueil, encadrement, animation, communication, pédagogie et connaissance des publics, préparation et contenus de séances, préparation de sorties, conduite de sorties**

- M 1.1 Connaissance des publics enfants et leurs particularités
- M 1.2 Connaissance des publics ados et leurs particularités
- M 1.3 Connaissance des publics adultes et leurs particularités
- M 1.4 Connaissance des publics autres : handicap, insertion...
- M 1.5 La pédagogie : apprentissage, stratégies, démarches, communication
- M 1.6 Progression technique, plan de formation fédéral
- M 1.7 Prise en compte de la sécurité dans l'animation, sécurisation de l'encadrement
- M 1.8 Prise en compte de la sécurité en extérieur, sécurisation de l'encadrement
- M 1.9 Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence
- M 1.10 Rôle de l'enseignant, relation enseignant enseigné
- M 1.11 Animation de séance, ambiance, communication, dynamique de groupe
- M 1.12 Prise d'information sur le cavalier, diagnostic
- M 1.13 Situations d'enseignement, jeux, aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements
- M 1.14 Préparation d'une sortie en extérieur, connaissances nécessaires à l'encadrement de sorties : code de la route, usages des chemins, topographie...
- M 1.15 Conduite et sécurisation d'une sortie en extérieur

2. **Module 2 : Equitation, travail à pied**

- M 2.1 Travail à la longe enrênée, aux longues rênes, saut à la longe
- M 2.2 Technique équestre : plat, obstacle
- M 2.3 Technique équestre en extérieur et en terrain varié
- M 2.4 Embarquer, débarquer un cheval ou un poney

3. **Module 3 : Connaissances, soins et entretien des chevaux ou poneys, des installations et des équipements**

- M 3.1 Connaissances des poneys : races, catégories de taille, etc
- M 3.2 Connaissances du poney ou du cheval : modes de vie, comportements, relations sociales, modes sensoriels, bien être
- M 3.3 Alimentation, abreuvement : bases de rationnement, précautions
- M 3.4 Entretien des litières, des équipements et des terrains
- M 3.5 Pansage et soins courants
- M 3.6 Maladies, vermifuges, secourisme équin, conduite à tenir

4. Module 4 : Environnement institutionnel et réglementaire, la fédération, le club

- M 4.1 L'environnement institutionnel du club ou poney-club
- M 4.2 L'entreprise club, notions d'économie, des coûts, des produits
- M 4.3 Réglementation de l'encadrement de l'équitation et de l'accueil des mineurs en stages spécifiques
- M 4.4 Conception de stages spécifiques équitation
- M 4.5 Promotion des activités et animations du club
- M 4.6 Réglementation du transport
- M 4.7 La fédération, la licence, les assurances, le site internet
- M 4.8 Compétitions fédérales, diplômes de pratiquants, carnet de randonnées

5. Module 5 : Mise en situation professionnelle

Objectifs

- ◆ Appréhender la vie d'un club/poney club :
 - en observant le savoir-faire de l'équipe en place,
 - en participant, sous tutorat, à toutes les activités du centre.
- ◆ Mettre en pratique les acquis de la formation,
- ◆ Échanger sur les pratiques professionnelles avec son formateur et/ou son tuteur.

Contenu

- M 5.1 Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter les activités
- M 5.2 Pratique de l'entretien d'une cavalerie et d'une écurie : alimentation, entretien des écuries
- M 5.3 Soins aux équidés
- M 5.4 Participation à l'encadrement de séances à poney pour enfants de moins de 6 ans et de baby poney
- M 5.5 Participation à l'encadrement de séances à poney pour enfants de 6 à 9 ans
- M 5.6 Participation à l'encadrement de séances à poney pour enfants de 10 à 12 ans
- M 5.7 Participation à l'encadrement de séances à cheval pour enfants de 10 à 12 ans
- M 5.8 Participation à l'encadrement de séances à cheval pour adolescents
- M 5.9 Participation à l'encadrement de séances à cheval pour adultes
- M 5.10 Participation à l'encadrement de promenades
- M 5.11 Participation à l'encadrement de randonnées
- M 5.12 Organisation d'animations adaptées aux différents publics
- M 5.13 Technique équestre du stagiaire : plat, obstacle
- M 5.14 Travail du cheval en extérieur,
- M 5.15 Travail à pied de la cavalerie

Modalités

- ♦ L'encadrement des activités d'équitation d'extérieur et les interventions pédagogiques s'effectuent sous l'autorité et la responsabilité du tuteur et doivent donner lieu à des consignes définissant l'itinéraire à utiliser, le niveau de la sortie à conduire, les objectifs de la séance et les moyens mis à disposition : la cavalerie, le lieu d'intervention, le matériel pédagogique...
- ♦ Le stagiaire consigne dans son livret de formation le compte-rendu de ses activités : réussites, difficultés et solutions,
- ♦ Le formateur et/ou le tuteur supervise et évalue régulièrement l'élève en stage dans les situations d'accueil et d'encadrement des différents publics du club, ainsi que dans les activités de soins et d'entretien de la cavalerie. Il note dans le livret de formation les problèmes relevés et les évolutions souhaitées afin de pouvoir valider les compétences attendues et mises en œuvre dans le cadre du stage, préalablement à l'examen final.

III-EPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen se compose de 5 Unités Capitalisables / UC.

3.1 UC 1 – Validation des compétences

L'UC 1 est évaluée en situation professionnelle.

UC 1.1 :

Évaluation par le formateur du stagiaire en situation d'accueil dans le cadre de mise en situation professionnelle.

Grille d'évaluation en annexe

UC 1.2 :

Évaluation par le formateur du stagiaire sur l'entretien des chevaux et poneys et l'entretien des écuries dans le cadre de son stage de mise en situation professionnelle.

Grille d'évaluation en annexe

UC 1.3 :

Évaluation par le formateur du stagiaire lors de sorties en extérieur dans le cadre de son stage de mise en situation professionnelle.

Grille d'évaluation en annexe

UC 1.4 :

Évaluation par le formateur du stagiaire lors de séance d'animation en manège ou en carrière dans le cadre de son stage de mise en situation professionnelle.

Grille d'évaluation en annexe

3.2 UC 2 – Dossier pédagogique et connaissance des publics

Épreuve de présentation et de soutenance de deux actions d'encadrement dans le cadre d'un examen AAE

Durée : 30 minutes

Remise au jury d'un dossier présentant **8 actions d'animation** que le candidat a encadré dans le cadre de son stage en situation professionnelle :

4 dans le champ de sa dominante, les 4 autres avec 2 actions portant sur chacune des deux autres dominantes existantes.

Le dossier de 2 pages par action comporte la fiche pédagogique ou l'itinéraire emprunté, les éléments de préparation de l'action et les consignes reçues :

- le public,
- la cavalerie et le matériel,
- le contexte et l'objectif.

Le jury choisira deux actions que le candidat devra lui présenter, dont une dans la dominante du candidat.

Présentation par le candidat, entretien et questionnement sur la conduite de l'action et son bilan.

Grille d'évaluation en annexe

3.3 UC 3 – Animation

Épreuve d'animation évaluée dans une situation professionnelle reconstituée lors d'un examen AAE dans la dominante présentée de la qualification.

Le candidat tire un objectif pédagogique au sort et anime une séance pour un groupe de 4 cavaliers minimum de niveau **Galop 4 maximum**.

Tirage au sort d'un objectif de séance pédagogique parmi les six sujets suivants :

- le contrôle de la vitesse,
- le contrôle de la vitesse et de la direction,
- le contrôle de la direction,
- l'équilibre et la stabilité à poney ou cheval,
- la confiance et le dynamisme,
- l'autonomie.

Dominante Poney : Le candidat conduit une séance pour des enfants de 6 à 12 ans sur des poneys de taille A, B ou C.

A l'aide d'un jeu qu'il choisit, le candidat conduit une séance d'animation mettant en œuvre des mises en situation ludiques.

Préparation 30 minutes ; séance 20 minutes ; entretien 20 minutes.

A l'issue de son action, il s'entretient avec le jury, évalue sa prestation, propose des remédiations et répond aux questions.

Grille d'évaluation en annexe

Dominante Cheval : A l'aide d'un aménagement du milieu, le candidat conduit une séance mettant en œuvre des mises en situation adaptées aux objectifs pour un public de 14 ans et plus sur des poneys de taille D ou des chevaux.

Préparation 30 minutes ; séance 20 minutes ; entretien 20 minutes.

A l'issue de son action, il s'entretient avec le jury, évalue sa prestation, propose des remédiations et répond aux questions.

Grille d'évaluation en annexe

Dominante Équitation d'extérieur, 1 heure minimum : le candidat vérifie le matériel, met son groupe en selle et en mouvement. Il évalue les capacités des cavaliers et l'adaptation de la cavalerie affectée et donne quelques conseils techniques pour le confort et l'agrément des chevaux et des cavaliers, le contrôle de la vitesse et de la direction ainsi que la correction des aides et des attitudes des cavaliers (durée 15 minutes) puis conduit la sortie en présence d'un membre du jury sur un itinéraire connu et reconnu.

Le candidat prépare son intervention et remet au jury un document de préparation (présentation du public, itinéraire, sur carte, choix des allures, durée et déroulement...).
Entretien à l'issue de la sortie en extérieur 20 minutes.
Grille d'évaluation en annexe

3.4 UC 4 – Travail d'un équidé

Épreuve de présentation d'une séance de travail d'un cheval ou d'un poney évaluée dans une situation professionnelle reconstituée dans la dominante présentée lors d'un examen AAE.

Présentation 20 minutes + 20 minutes d'entretien

Dominante poney : présentation d'une séance de travail à pied d'un poney ou d'un cheval. Le candidat tire au sort un atelier parmi les 3 suivants : longe enrênée, longe à l'obstacle, longues rênes. La séance est suivie d'un entretien avec le jury.

Dominante équitation d'extérieur : présentation d'une séance de travail d'un cheval monté sur des situations reconstituées d'extérieur, type PTV. La séance est suivie d'un entretien avec le jury.

Dominante cheval : présentation d'une séance de travail monté sur le plat et sur quelques obstacles, dont un droit, un oxer et une ligne à 21m50. Hauteur minimum : 80 cm. La séance est suivie d'un entretien avec le jury.
Grilles d'évaluation en annexe

3.5 UC 5 – Réglementation Santé et Bien-être pour le Transport des équidés

Épreuve de QCM de 10 questions portant sur la réglementation, les bonnes pratiques et la sécurité lors des transports d'équidés.

L'organisateur utilise un QCM réglementaire fourni par la FFE ; la demande doit être effectuée au plus tard 1 mois avant l'examen.
Grille d'évaluation en annexe

Les titulaires du Certificat d'Aptitude au Transport d'Animaux Vivants – CAPTAV – obtiennent la dispense de l'UC 5.

IV-SESSION D'EXAMEN

A. Conditions à remplir pour s'inscrire

Les candidats doivent :

- ♦ Avoir l'UC 1 validée par le formateur,
- ♦ Avoir leur livret de formation validé pour l'ensemble des volumes de formation prescrits lors de leur positionnement dans la dominante préparée,

B. Composition du dossier d'inscription

Photocopie des documents suivants :

- ♦ carte nationale d'identité ou passeport,
- ♦ licence fédérale de l'année en cours,
- ♦ licence fédérale de compétition Club, Amateur ou Pro en cours de validité,
- ♦ le questionnaire de suivi de cohorte.
- ♦ original du livret de formation dûment rempli des heures prescrites pour chaque module et validé des heures effectuées.

Les dossiers des candidats doivent être envoyés à la FFE au moins quinze jours avant le début de la session. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

4.1 Évaluation

L'examen final est composé de cinq UC obligatoirement évaluées grâce à la grille d'évaluation réglementaire qui en précise les critères. Il se finalise par un verdict acquis / non acquis. Le déroulement des épreuves certificatives doit être conforme au règlement de l'examen.

Le candidat doit se présenter dans une tenue d'équitation correcte et adaptée.

Une protection céphalique à la norme EN 1384 est obligatoire pour les épreuves montées ; le protège dos à la norme EN 13158 est obligatoire pour le passage de l'UC 4 dominante Equitation d'Extérieur.

4.2 Résultats

Un candidat qui valide les 5 UC constitutives de l'examen obtient le titre à finalité professionnelle d'Animateur Assistant d'Équitation dans la dominante présentée.

Un candidat qui ne valide pas l'ensemble des cinq UC lors d'un examen conserve le bénéfice des UC acquises pendant 5 ans. Dans ce cas, il ne représente que la ou les UC à valider lors d'un autre examen pour obtenir le titre d'Animateur Assistant d'Equitation dans la dominante présentée.

Les résultats sont définitifs après contrôle et validation de la session d'examen par la FFE.



PROGRAMME DE LA FORMATION

I- L'ANIMATEUR ASSISTANT D'EQUITATION :

Permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplôme de niveau IV ou plus dans les activités équestres (BEES ou BPJEPS, DE ou DES) et à l'exclusion des pratiques compétitives de Amateur et plus.

L'Animateur Assistant d'Equitation est proposé dans trois colorations qui définissent le contexte de la formation, une culture, des compétences et des modalités spécifiques d'évaluation : dominante Poney, Cheval ou Equitation d'extérieur.

II- DUREE

La formation est conçue sur une base de 600 heures, pour une durée de 12 mois. Elle se décompose de la façon suivante :

MODULE	INTITULE	TOTAL HEURES
Module 1	Accueil, encadrement, animation, communication, pédagogie et connaissance des publics, préparation et contenus de séances.	220 h
Module 2	Equitation, travail à pied	200 h
Module 3	Connaissances, soins et entretien des chevaux et poneys, des installations et équipements	100h
Module 4	Environnement institutionnel et réglementaire, la fédération, le club	80 h
Module 5	Stage de mise en situation Professionnelle	300h

III- DEVIS

MODULE	NOMBRE D'HEURES	PRIX
Module 1	220 X 11	2420
Module 2	200 X 11	2200
Module 3	100 X 11	1100
Module 4	80 X 11	880
Module 5	300 X 2.01	603

Coût de la formation

TOTAL : 6 600 euros

(Soit six mille six euros)



Dossier reçu le :	Complet – Incomplet
Dossier retourné le :	
Dossier reçu à nouveau le :	Complet - Incomplet

<u>Partie réservée à l'administration</u>	Pièces à joindre pour tous les candidats
	Fiche d'inscription
	Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou tout titre équivalent
	Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation (datant de moins de trois mois)
	Curriculum vitae
	Lettre de motivation manuscrite
	5 timbres au tarif en vigueur
	Chèque de participation aux tests d'entrée de 80 € à l'ordre du PFE (ce chèque restera acquis au PFE même si vous ne vous présentez pas à ces tests)
	Photocopie de votre attestation d'assuré social en cours de validité (document papier)
	Photocopie de la carte nationale d'identité (ou titre de séjour pour les étrangers)
	Deux photos d'identité (Nom et Prénom au dos)
	Attestation d'assurance en responsabilité civile
	Pièces à joindre pour les candidats concernés
	Pour les Français de moins de 25 ans : Attestation de recensement et certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
	Annexe 1 : équivalences
	Photocopie des diplômes donnant droit à des équivalences (voir annexe 2)
	Annexe 2 : demande d'allègement
	Photocopie des diplômes motivant la demande d'allègement (voir annexe 2)
	Photocopie de contrat de travail
	Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
	Attestation de prise en charge des frais pédagogiques